

LE GRAND ATELIER
Grammatisation des vernaculaires
(La grammatisation du français)
Jean-Marie Fournier

0. Remarques préliminaires :

- Quel rapport peut-on établir entre la question de l'origine des langues et du langage (et/ou de la représentation de l'origine) et le phénomène de grammatisation des langues, en général, ou de telle langue (le français) en particulier ?
- Deux dimensions du phénomène de grammatisation peuvent être distinguées et sont également intéressantes, celle de l'apparition d'une **tradition**, de sa constitution, des changements qui l'affectent ; et celle de ses relations avec la langue qui est son objet, à travers l'usage qu'en ont (je veux dire l'usage des concepts et des outils qu'elle produit) les locuteurs de cette langue. C'est cette deuxième dimension du phénomène qui peut être articulée au thème général de cette école d'été.
- Dans le cas du français, cet outillage de la langue se manifeste sous la forme d'un grand nombre de genres discursifs et d'outils. Le champ est donc extrêmement vaste : je vais le limiter, dans cette intervention, aux seules grammaires. La question devient donc : comment, dans quelle mesure, les grammaires de la tradition française contribuent-elles à instituer, à créer une langue commune ; dans quelle mesure pèsent-elles sur l'histoire de la langue.
- Deux exemples parmi les phénomènes décrits dans les grammaires, qui posent (au moins problématiquement) le problème de la régulation et de l'institution de la langue commune :
 - la description des sons (des éléments de la langue)
 - l'élaboration d'une règle, sa transformation sur le long terme, et les enjeux soulevés par l'évaluation de son statut

1. La description des sons :

- C'est typiquement un domaine dans lequel la fonction régulatrice du discours grammairien s'exerce constamment : on relève en effet chez les grammairiens de fréquentes discussions sur la *bonne* prononciation, des observations qui disqualifient l'avis de tel ou tel pour provincialisme :

1. Chifflet (1659), *Essay d'une parfaite grammaire française*

Il y a aussi des grammairiens qui veulent faire passer les vices de leur province pour mes loix générales de la bonne prononciation : comme ceux qui prononcent toutes les diphtongues *ain* & *ein*, en *in*. Au lieu de dire, *d'un homme vain*, ils disent *un homme vin*, & pour dire, *du bon vin*, ils disent *du bon vain*. Pour dire *j'ay fait*, ils disent *j'ay fin* & pour *vous estes trop fin*, il diront *vous estes trop fain*... (p. 171)

- Soit le cas des discussions relatives à la prononciation du e en français :

C'est un problème formulé dès les plus anciennes grammaires, et auquel les grammairiens s'intéressent pendant longtemps. Pour un grammairien de la Renaissance et de l'époque classique il se présente de la façon suivante :

Une des particularités du français est de donner à la lettre e, toujours prononcée [e] en latin, diverses valeurs, typiquement françaises donc, dont ils tentent de faire l'inventaire embarrassant. Certains en distinguent trois (Pillot, Masset, Maupas...), d'autres quatre

(Oudin, Chifflet, et un peu plus tard Ison), parfois cinq (cf. l'article consacré à la lettre E dans l'Encyclopédie qui identifie outre le e muet, un e fermé et l e ouvert commun, un e plus ouvert et un e très ouvert), ou même 6 (Boulliette compte 4 nuances du e ouvert, qui s'ajoutent au e fermé et au e muet).

Ces distinctions sont établies sur des critères articulatoires (plus ou moins grande ouverture) ou acoustiques (caractère aigu ou grave). Leur histoire est bien documentée (voir les travaux de Liselotte Biedermann-Pasque).

Deux faits peuvent être soulignés.

- raffinement croissant des analyses successives qui conduit à une inflation des unités reconnues, de 3 e (e muet compris), à 5 puis 6.

Mais au sein de cette sorte de confusion dans l'identification des unités, où il semble que les auteurs aient du mal à trouver un principe de régulation des intuitions phonétiques, on peut considérer que les problèmes discutés peuvent au fond être ramenés à la question de l'identification d'un (au moins) **e moyen**, intermédiaire entre le e ouvert et le e fermé (ce qui revient à distinguer *piquait*, *piquet*, *piqué*). C'est une thèse qui a des défenseurs dès le 16^e siècle : Etienne Pasquier paraît être le premier ; elle est reprise ensuite par Buffier, Harduin, Beauzée, Duclos, d'Olivet, mais beaucoup d'auteurs du 17^e siècle ne la partagent pas (Masset, Maupas, Port-Royal,...).

Le débat concerne donc à la fois la bonne prononciation du e et de ses diverses variétés, et l'identification de ce qui les distingue : le degré d'ouverture de la bouche (Buffier), la tonalité (Boindin, Duclos, Beauzée.), la longueur (Chifflet), voire une combinaison de plusieurs de ces critères.

Pour quelqu'un comme Adrien Millet (1911) cette histoire est celle de l'émergence progressive de la conscience d'une différence acoustique entre les trois e de *tête* (ouvert grave), *tête* (ouvert aigu), et *vérité* (fermé aigu), précédant d'un siècle (ou plus selon les auteurs) l'invention de l'appareillage expérimental adéquat par l'abbé Rousselot.

- Mais le débat peut prendre une tournure plus abstraite, s'affranchir d'une analyse de la substance sonore, et poser le problème du statut phonologique (même si ce n'est pas dit comme ça) des unités identifiées. Tel est le sens me semble-t-il de la contribution de l'abbé Buffier. Dans son traité consacré à la question du nombre des e en français, l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* déplace le problème du terrain de l'analyse des perceptions acoustiques ou articulatoires, sur celui de la distribution des unités, et formule une série de *lois de position*. Il n'y a selon lui qu'un seul e en français, dont on peut observer des variantes par l'effet d'une « mécanique naturelle ». Chaque fois que le e est suivi dans la même syllabe d'une consonne, les mouvements préparatoires à son articulation provoquent l'ouverture de la voyelle. Cette ouverture est plus grande lorsque cette consonne est un l ou un r, mais elle existe également, à un moindre degré avec les autres consonnes, ce qui provoque la réalisation d'un e moyen. Dans les syllabes ouvertes (en finale notamment) le e reste fermé.

Nous venons donc de rencontrer deux types de règles dont le statut est entièrement différent :

- Décrire la bonne prononciation du i nasal ou du e dans tel ou tel contexte revient à postuler la conformité avec une valeur (le bien prononcer, le bien parler). De telles règles peuvent être considérées comme des normes morales (Auroux 1991) ;

- en revanche, la règle formulée par Buffier est donnée comme relevant de la *nature*. Le grammairien qui l'énonce ne se donne pas pour tâche dans ce cas de dire comment il faut parler, mais de décrire ce que l'on fait lorsque l'on parle comme on parle.

2. L'institution d'une règle : un cas de longévité exemplaire, la règle des 24 heures

Cette règle a-t-elle pesé sur le fonctionnement de la langue, et contribué à la constitution de la « conscience linguistique » des classiques comme l'écrit Weinrich, qui y voit la cause lointaine, du fait de sa dysharmonie avec le fonctionnement réel et naturel de la langue, de la disparition du passé simple dans les usages oraux du français ?

Quelques unes de ses versions :

2.1. Pillot, 1550, Institutio linguae gallicae

Tempora verborum sunt tantum quinque latinis, sed gallis duplex est praeteritum perfectum in indicativo modo : quorum prius potest dici indefinitum. Nam tempus quidem praeteritum sed indeterminativum significat. Posterius vero perfectum, magis determinatum tempus notat, et non adeo dudum praeteritum ut dicimus, *j'ai leu aujourd'hui l'Évangile*, legi hodie Evangelicum, *je leuz hier l'épître*, legi heri epistolam, non autem sic loqui licet, *j'ay leu hier, je leuz aujourd'hui*. Sed ediscere potes discrimen inter ista per duo praeterita : quantum ad usum, diligenti observatione eorum qui probe sonant gallice, potius quam praeceptis, verum quam quoque verbum habeat vocem in praeteritis ; melius praeceptionibus quam usu cognosces.

2.2. Meigret, 1550, Traité de la grammaire française

Nous avons donc premièrement fait un prétérit imparfait, tout ainsi qu'ont fait les Grecs, et Latins : comme j'aimais, lequel nous avons ainsi appelé, pour autant qu'in ne nous dénote pas un accomplissement, ne perfection d'une action ou passion passée : mais tant seulement avoir été commencée. Nous en avons un autre qui dénote l'action ou passion un peu plus parfaite : duquel toutefois le temps n'est pas bien déterminé : de sorte qu'il dépend de quelque autre : comme, *je vis le Roy lors qu'il fut couronné*. De vrai quand je dis *je vis le roy*, je dénote bien la perfection de mon acte, mais cette façon de parler me tient suspendu, comme n'étant satisfait, si je n'ai autre détermination de temps, d'autant que les Français l'ont introduite pour être déterminée, par quelque autre moyen certain : comme *je fis ce que tu m'avais mandé, soudain que je reçus tes lettres*. Mais comme il soit quelquefois nécessaire de parler des choses passées parfaitement, et sans suite, les Français ont forgé un autre prétérit parfait, par le moyen du verbe, ai, as, a, gouvernant l'infinitif signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution : comme j'ai aimé Dieu : là où aimé est l'infinitif passé du verbe actif aime ; ni ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens.

2.3. Henri Estienne, 1569, Traité de la conformité du langage français avec le grec

Nous avons aussi deux prétérits parfaits : desquels il m'a semblé autrefois que l'un se pouvait rapporter au temps que les Grecs appellent aoriste, c'est à dire indéfini et non limité. Car quand nous disons j'ai parlé à lui, et lui ai fait réponse, cela s'entend avoir été fait ce jour là. Mais quand on dit je parlai à lui, et lui ai fait réponse, ceci ne s'entend avoir été fait ce jour même, auquel on raconte ceci, mais au paravant : sans toutefois qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis. car soit que j'ai fait réponse le jour de devant seulement, soit qu'il y ait ja cinquante ans passés, ou plus, je dirai, je lui fis réponse, ou Alors, adonc, je fis réponse. Voilà comment par ce prétérit nous ne limitons point l'espace du temps passé. Ce qui autrefois m'a fait pensé que comme j'ai dit il avait accointance avec l'Aoriste grec.

Mais depuis, ayant considéré de plus près la nature de cet Aoriste, et pesé les raisons d'une part et d'autre, je me suis douté qu'il y avait quelque autre secret caché sous cet aoriste, quant à son naïf usage. Et confesse que jusques à présent je n'en suis point bien résolu. Or ce qui principalement me garde de prendre quelque résolution est que son usage commun n'est autre que du prétérit parfait. Et qu'ainsi soit, on trouvera souvent de dans les bons auteurs qu'une chose qui aura été dite par le prétérit, sera répétée par l'Aoriste, ou au contraire.

[H. Estienne, 1569, 54]

Ce non obstant je penserais faire tort aux étrangers qui font profession de parler bon français, si je ne les avertissais que c'est ici l'endroit par lequel ils sont le plus aisément découvert, principalement par ceux qui les veulent épier au passage. Car c'est grand cas que de cent à grand peine s'en trouvera il dix qui ne heurtent voire achoppent à cette différence de nos deux prétérits comme à une pierre qui serait au milieu de leur chemin. Et qui plus est sitôt qu'on leur aura donné la main pour se relever, on les y verra retomber. Je le sais pour avoir fréquenté avec plusieurs sorte d'étrangers, gens de bon esprit et de bon jugement, lesquels au demeurant se tenaient si bien clos et couverts en leurs devis, que pour un peu de temps ils pouvaient passer pour Français : mais depuis qu'ils venaient à raconter quelque fait, c'était la pitié. Car d'un homme qui fût venu parlé à eux depuis un demi quart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dit, il vint ici, il parla à moi, je lui dis. Au lieu de il est venu ici, il a parlé à moi, je lui ai dit.

[H. Estienne, 1569, 55]

2.4. Maupas, 1607, Syntaxe française

Le français offre donc deux possibilités : “ parlant d'une chose advenue, ou on limite le temps par l'une de ces parties, ou on ne le limite point. Si on ne quote nul terme, vient l'indéfini en usage. Exemple, *Le roy a obtenu victoire de ses ennemis, puis leur a pardonné.* Mais si l'on assigne quelque certain terme, lors ou il est du tout passé, sans qu'il en reste aucune portion, et vient en service le Défini. Exemple : *L'an mil cinq cent quatre vingts et dix, le Roy obtint victoire de ses ennemis, et gagna la bataille d'Ivry, peu de temps après la ville de Paris se mit en son obéissance.* Et pour cette raison les récits d'histoires, contes de fables, et narrations présupposées comme de choses antiques, se font ordinairement par ce prétérit ci. Ou bien reste encore à passer quelque portion du temps préfix et nommé, lequel est encore en flux, comme parlant du siècle où nous sommes encore, de l'an, du mois, semaine, ou jour qui dure encore, il faut prendre l'indéfini. *De notre siècle sont advenues choses mémorables. Cette année, les vignes n'ont point rapporté.* ” [Maupas, 1607 : 274-275]

2.5. Arnauld, et Lancelot, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*

J'écrivis ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons: car on dit bien, par exemple *j'écrivis hier* mais non pas *j'écrivis ce matin*, ni *j'écrivis cette nuit*, au lieu de quoi il faut dire, *j'ai écrit ce matin, j'ai écrit cette nuit* etc... Notre langue est si exacte dans la propriété des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en ceci, quoique les espagnols, et les Italiens, confondent quelques fois ces deux prétérits, les prenant l'un pour l'autre."

2.6. Régnier-Desmarais, 1705, *Traité de la Grammaire française*

Ce n'est pas seulement de l'espace du jour auquel on parle, et auquel on parle, que le prétérit indéfini est banni de notre langue (*ie* le passé simple), il l'est pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois et d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois, et dans l'année dont on parle. Car alors, *j'écrivis cette semaine, j'écrivis ce mois, j'écrivis cette année* ne se dit pas plus que *j'écrivis ce matin, j'écrivis cette nuit*, parce que celui qui parle marque un temps dans lequel il est encore renfermé. Enfin, de quelque étendue que puisse être le temps dont on parle, dès qu'on en parle comme y étant compris de cette sorte, et comme d'une chose qui est encore présente en partie, on ne peut plus se servir du prétérit simple et indéfini. Ainsi quoiqu'on puisse fort bien dire *le jour d'hier fut beau* parce que celui qui parle n'est plus compris dans le jour d'hier et qu'il le regarde comme tout à fait passé, on ne pourra pas dire en parlant du siècle où l'on est *notre siècle fut remarquable* parce qu'on est dans ce siècle là, et que le temps dans lequel on parle en fait partie.

2.7. Le Père Buffier, 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*

"Le composé du présent (*ie* passé composé) (...) marque une chose passée (...) de manière qu'il reste présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée.

J'ai perdu mon temps cette année à lire des livres nouveaux.

Pour les autres occasions on se sert indifféremment du prétérit simple (*ie* passé simple) ou du composé du présent.

Alexandre fut un grand capitaine

Alexandre a été un grand capitaine.

Mais avec un mot qui marque un temps entièrement écoulé on mettra plutôt le prétérit simple.

Je fit cela hier.

Bien qu'on pût dire:

J'ai fait cela hier."

2.8. Restaut, 1730, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*

Le prétérit simple ou défini (*ie* passé simple) "marque une chose passée dans un temps dont il ne reste plus rien, et dans lequel on n'est plus". Il faut que la chose ait eu lieu dans un temps dont "il ne reste plus rien et que l'on n'y soit plus renfermé."

"(...) On ne doit se servir de ce prétérit que pour marquer un temps qui soit éloigné d'un jour de celui dont on parle (...) pour employer ce prétérit, ce n'est pas assez que le temps dont on parle soit éloigné de plus d'un jour de celui où l'on est; il faut encore qu'il n'en reste plus rien, et que l'on n'y soit plus renfermé."

"(...) La différence qu'il y a entre l'un et l'autre (*ie* le prétérit simple, et le prétérit indéfini) c'est que l'on ne doit jamais se servir du prétérit simple qu'en parlant d'un temps absolument passé, au lieu qu'en bien des occasions ce n'est pas faute ce n'est pas faute d'employer le prétérit indéfini pour un temps absolument passé, ou pour un temps dont il reste encore partie à écouler. Ainsi on peut dire: *Alexandre fut le plus grand capitaine de son siècle* ou *Alexandre a été le plus grand capitaine de son siècle.*

2.9. Girard, 1747, *Les Vrais principes de la grammaire française*

Pour rapprocher encore plus les parties du temps & leur donner un peu d'existence permanente, on en forme certains périodes, qui les comprennent & les réunissent en un seul corps de durée ; de manière qu'on les considère tous sous un même aspect, comme faisant ensemble unité de temps. Ces périodes sont plus ou moins longues selon les bornes qu'on leur fixe. Tels sont le jour, le mois, l'année, le siècle, une campagne, un carnaval, et autres arbitraires. Il ne faut donc pas confondre le temps de l'événement avec celui de la période : cela est de conséquence ainsi qu'on va le voir : car on peut représenter de deux manières le passé. L'une en faisant simplement répondre l'événement au temps où sa production est finie ; ce qui a pu arriver dans le période actuellement présent, comme dans cet exemple :

j'ai fait ce matin de la bonne besogne .

L'autre manière est de le faire répondre à un temps où non seulement sa production est finie mais où est encore passé le période dans lequel cette production est arrivée ; de façon que le temps présent où l'on parle appartienne à un autre période, qui ait succédé à celui qui a vu naître et finir l'événement, comme quand on dit :

je fis hier tout ce que je pus, et je perdis mes peines.

La première de ces manières est le prétérit du verbe. La seconde est ce qu'on nomme aoriste. [Girard, 1747, p. 22]

(...) dans certaines façons différentes de poser le même période de temps il faut, selon la différence de cette position, se servir ou du prétérit ou de l'aoriste. Par exemple, j'exprime une distance depuis l'événement, et je dis

Il y a dix ans que j'ai quitté la cour.

je parle conformément à la règle et au bon usage ; parce que la position de ce période est telle que le moment de l'action et celui où je parle lui appartiennent ; les comprenant tous les deux dans son étendue ; l'un comme le commencement et l'autre comme le terme de la distance. Mais dans cette autre position

Il y eut hier dix ans que je quittai la cour.

L'aoriste comme on voit, y prend la place que le prétérit occupe dans la première position ; parce que le période de la distance, dont l'événement fait la partie initiale, y est posé de manière que le temps où je parle ne lui appartient pas, et que par rapport à ce temps de la parole tout est passé, et l'événement et le période auquel on l'a fixé. [ibid.]

2.10. Représentation du critère aspectuo-énonciatif

Fig. 1 : T_x = passé composé

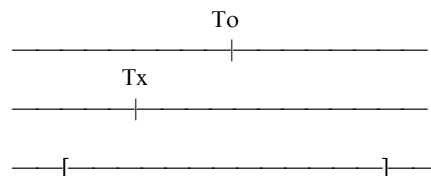
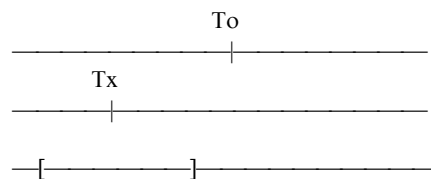


Fig. 2 : T_x = passé simple



Bibliographie

- Auroux, S. (1986). "La teoría de los tiempos en la gramática general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy)." *Estudios de lingüística*.
- Auroux, S. (1991). "Le temps verbal dans le grammaire générale". *Hommage à J.-T. Dossanti*. Mauvezin, Editions TER: 55-86.
- Auroux, S. (1994). *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga
- Benveniste, E. (1959). "Les relations de temps dans le verbe français" *Bulletin de la Société de Linguistique*, LIV fasc 1 : repris in *Problèmes de linguistique générale*. I Paris, Gallimard, 237-250.
- Biedermann-Pasques, Liselotte 1992. *Les grands courants orthographiques au XVIIIe siècle et la formation de l'orthographe moderne*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen
- Boindin, Nicolas 1709. *Dissertation sur les sons de la langue française*, Prault, Paris

- Boindin, Nicolas 1753. *Remarques sur les sons de la langue française*, Prault, Paris
- Boulliette, 1760 *Traité des sons de la langue française*, Paris, Mérisant
- Buffier, Le Père Claude 1714. *Grammaire française sur un plan nouveau... nouvelle édition augmentée d'un Traité sur la prononciation des e différens de la langue française...*, Paris, P. Witte
- Collinot, A & Mazière, F. (1997) *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF
- Dangeau, Abbé Louis de Courcillon 1694, 1701, 1754. *Essais de Grammaire contenus dans trois lettres d'un académicien à un autre académicien*, Paris, J.-B. Coignard De Moy, 1787. *Le parfait alphabet, ou alphabet analytique et raisonné des sons articulés*, Paris, Crapart
- Fournier, J.-M. (1991). "L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée." in *Histoire, Epistémologie Langage*, 13, II: 113-130.
- Fournier, J.-M. (1994). *La théorie des temps dans la grammaire générale*, Thèse pour le doctorat, Université Denis Diderot-Paris 7
- Fournier, N. (1998), *Grammaire du Français classique*, Paris, Belin sup.
- Galet, Y. 1974, "Illustration de la théorie des niveaux d'énonciation", *Langue française*, 21, 26-42
- Galet, Y., 1977, *Les corrélations verbo-adverbiales, fonction du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVIIème siècle*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 2 vol.
- Harduin, Alexandre- Xavier 1757. *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe*, Paris, Prault
- Harduin, Alexandre- Xavier 1760a. *Lettre à l'auteur du traité des sons de la langue française*, Paris
- Harduin, Alexandre- Xavier 1760b. *Dissertation sur les voyelles et sur les consonnes*, Paris, Lambert
- Livet, Charles, *La Grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1859
- Lucien Foulet, « La Disparition du prétérit », *Romania*, 46, 1920
- Marcel Cohen, « Emplois du passé simple et du passé composé dans la prose contemporaine », in *Travaux de l'institut de linguistique – Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, Paris, Klincksieck, 1957-1959
- Meillet, A. 1909, "La disparition des formes simples du prétérit", *Bulletin de la Société de Linguistique*, repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, (1921)
- Millet, Adrien 1933. *Les grammairiens et la phonétique ou l'enseignement des sons du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, J. Monnier, Paris
- Rosset, Théodore 1911. *Les origines de la prononciation moderne*, Paris, A. Colin
- Thurot, Charles 1881. *De la prononciation française depuis le commencement du 16^e siècle d'après de témoignage des grammairiens*, Paris, Imprimerie Nationale
- Weinrich, H. (1973). *Le temps*. Paris, Le seuil.

Corpus des grammaires

- (1550) Pillot, Jean, *Gallicae linguae institutio, latine sermone conscripta*, Paris, Stephanus Grouleau [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1550) Meigret, Louis, *Le Tretté de la Grammere françoeeze*, Paris, C. Wechel [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1557) Estienne, Robert, *Traicté de la grâmaire françoise*, Paris, [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1558) Garnier, Jean, *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Jo. Crispinus [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1586) Bosquet, Jean *Elemens ou Institution de la langue françoise*, Mons, Charles Michel [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1586) Cauchie, Antoine *Grammaticae gallicae libri tres*, Strasbourg, B. Iobinus [Slatkine reprints, Genève, 1968]
- (1607) Maupas, Charles *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, O. Boynard [Slatkine reprints, Genève, 1973]
- (1640) Oudin, Antoine *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommaville [Slatkine reprints, Genève, 1972]
- (1656) Irson, Claude *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue français*; Paris, l'auteur, [Slatkine reprints, Genève, 1973]
- (1659) Chifflet, R. P. Laurent *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française*, Paris, P. Mauger [Slatkine reprints, Genève, 1973]
- (1660) Arnauld & Lancelot *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, P. Le Petit
- (1669) La Grue, Thomas de *La vraye Introduction à la langue française*, Amsterdam, S. Imbrechts
- (1681) Vairasse d'Allais, Denis, *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, l'auteur
- (1694, 1701, 1754), Dangeau, Abbé Louis de Courcillon de *Essais de Grammaire contenus dans trois lettres d'un académicien à un autre académicien*, Paris, J.-B. Coignard
- (1706) Regnier-Desmarais, Abbé François-Séraphin *Traité de la Grammaire Française*, Paris, Coignard
- (1709), Buffier, Le Père Claude *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc et al .
- (1730) Restaut, Pierre *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris, J. Desaint

- (1747) Girard, Abbé Gabriel *Les vrais principes de la Langue Française*, 2 vol. Paris, Le Breton
(1767) Beauzée, Nicolas *Grammaire Générale*, 2 vol. Paris, Barbou